

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 37	Absent(s) excusé(s) : 8	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 0
--	-----------------------------	--------------------------	----------------------------	---------------	-------------------

Date de convocation : 4 février 2020

Vote(s) pour : 37

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 10 février 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-02-10-BD-34 :

Retrait de la délibération portant constitution de la SPL IN PACT GL, approbation des statuts, entrée au capital et désignation des représentants.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1531-1,
VU le Code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L. 242-1,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la délibération en date du 14 octobre 2019, par laquelle le Bureau de Metz Métropole a décidé de l'adhésion de la Métropole à la SPL (Société Publique Locale) IN PACT GL, qui propose des prestations dans le domaine de l'emploi territorial, du conseil en organisation, de la prévention et de la santé au travail, des assurances et de l'économie de la donnée,

VU le courrier du Préfet de la Moselle,

CONSIDERANT la constitution de la SPL IN PACT GL, qui n'apparaît pas conforme aux dispositions de l'article L. 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales tant s'agissant de son objet social que de sa composition,

RETIRE la délibération du 14 octobre 2019 (n°2019-10-14-BD-2) par laquelle le Bureau de Metz Métropole a décidé de l'adhésion de la Métropole à la SPL (Société Publique Locale) IN PACT GL, a approuvé ses statuts, a décidé de son entrée au capital de la SPL et a désigné ses représentants.

Pour extrait conforme
Metz, le 11 février 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

Résumé de l'acte

057-200039865-20200210-02-2020-DB34-DE

Numéro de l'acte : 02-2020-DB34
Date de décision : lundi 10 février 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Retrait de la délibération portant constitution de la SPL IN PACT GL, approbation des statuts, entrée au capital et désignation des représentants
Classification : 5.3 - Désignation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 13/02/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200210-02-2020-DB34-DE
Document principal : 99_DE-34.pdf

Historique :

13/02/20 13:32	En cours de création	
13/02/20 13:36	En préparation	Catherine DELLES
13/02/20 14:22	Reçu	Catherine DELLES
13/02/20 14:24	En cours de transmission	
13/02/20 14:25	Transmis en Préfecture	
13/02/20 16:02	Accusé de réception reçu	
13/02/20 16:05	Accusé de réception reçu	